

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 avril 2006
(convocation du 14 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Avril Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 30)
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à M. COUTURIER Jean-Louis
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. CARTRON Françoise

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
M. NEUVILLE Michel à M. LOTHAIRE Pierre
Mme. PARCELIER Muriel à M. MERCHERZ Jean
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

BLANQUEFORT - Voie nouvelle P218/P220 - Acquisition de détachements des parcelles BI 1 - 6 - 19 et BK 33 appartenant à la SA BARTON et GUESTIER - Autorisations - Décision

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du développement urbain et dans la continuité du réaménagement du plan de circulation et des déplacements de la commune de Blanquefort, la Communauté Urbaine de Bordeaux a prévu la création d'une voie nouvelle inscrite au POS. (code GSP OV05191)

Afin de réaliser cette opération sur la commune de BLANQUEFORT, entre l'avenue du XI novembre et l'avenue du Port du Roy, la Communauté Urbaine a engagé des pourparlers sur la base de l'avis des Services Fiscaux avec la SA BARTON et GUESTIER, propriétaire de terrains viticoles.

A l'issue de ces discussions, la SA BARTON et GUESTIER s'engagerait à céder des emprises détachées des parcelles cadastrées BI 1 – 6 – 19 et BK 33 d'une superficie totale de 10 707 m² moyennant le prix transactionnel de 181 520 euros. Outre la valeur vénale des terrains acceptée par les services fiscaux majorée des 10% autorisés, soit 91 520 euros, ce montant prend en compte une indemnité pour perte de revenus d'exploitation sur cinq années.

Il est prévu que la Communauté Urbaine prendrait en outre à sa charge les travaux suivants :

- pose d'un portail d'accès à la tournière et pose d'un portail d'accès à l'allée des Charmes complétée respectivement par une clôture grillagée et de petits murets
- mise en place d'une clôture grillagée au niveau de l'ouvrage SNCF ainsi que sur un linéaire de 810 m environ entre le portail de l'allée des Charmes et la fin du projet sur l'avenue du Port du Roy dans la parcelle BI 6
- rétablissement du fossé longeant l'avenue du Port du Roy

- reprise des réseaux de drainage des terrains et des parcelles de vigne impactées par le projet

- réaménagement et reconfiguration de l'entrée principale au niveau du giratoire au carrefour de la rue Dehez et de l'avenue du Port du Roy.

Il est à noter également que la propriété BARTON et GUESTIER dans sa portion longeant la voie ferrée sera grevée d'une servitude définitive d'accès et d'usage au profit de la CUB afin de permettre l'exploitation et l'entretien de l'ouvrage de franchissement de la voie ferrée et des talus de soutènement, et qu'une servitude de boisement sera instituée au profit de la Communauté Urbaine de Bordeaux le long de la voie nouvelle sur un linéaire de 160 m, permettant la plantation par le promettant d'arbres protégeant la voie nouvelle.

L'ensemble du coût total estimé en janvier 2006 des travaux s'élève à 245 000 euros TTC.

Aussi, compte tenu de l'urgence et de l'intérêt opérationnel qui s'attachent à la maîtrise foncière de ces emprises, il vous est proposé d'entériner les termes de cette transaction.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

A - AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable pour les raisons susvisées avec la SA BARTON § GUESTIER, représentée par son Directeur Général Mr GAILLY Nicolas, en vue de l'acquisition amiable des emprises à détacher des parcelles cadastrées section BI n° 1, 6, 19 et section BK n° 33, d'une superficie totale de 10 707 m² situées rue du Dehez à BLANQUEFORT, moyennant le prix de 181 520 euros.

- à passer outre pour les raisons sus visées l'avis des Services Fiscaux.

- à signer l'acte authentique et tous autres documents se rapportant à cette acquisition

B - DECIDER

Que le montant de cette acquisition ainsi que les dépenses et frais annexes résultant de cette transaction seront imputés sur les crédits ouverts à cet effet au Chapitre 21, Fonction 8220, Compte 2112, CRB O400 Programme VD 04 de Budget de l'exercice en cours.
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 avril 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
10 MAI 2006**

M. BERNARD LABISTE

